Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1554

Erratum: Erratum
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les sacrifices paysans doivent profiter à tous

La révolution agricole amorcée il y a dix ans suit son cours inexorable. Malgré les inévitables et longues controverses parlementaires. Reste à faire bénéficier les consommateurs de la baisse des prix.

Le bouleversement de la politique agricole vise à rendre les prix suisses «eurocompatibles». En compensation, les paysans reçoivent des paiements directs qui ne les incitent pas à produire davantage (cf. encadré). Le monde paysan accepte la fatalité de la nouvelle politique qui est un demi-succès. Quelques constats en noir et blanc.

Les paiements directs liés à des normes écologiques ont fait nettement régresser la pollution de l'environnement. La charge d'azote a diminué d'un quart et les excédents de phosphore de moitié. La quantité de pesticides s'est réduite d'un tiers.

Les contraintes de la nouvelle politique sont rigoureuses mais supportables pour la majorité des agriculteurs. Un tiers d'entre eux est parvenu à améliorer ses revenus. Cependant un autre tiers des exploitations qui ne peut pas ou ne sait pas s'adapter, semble condamné.

Conséquence spectaculaire de la réforme, les prix à la production des produits agricoles ont baissé de plus de 20%. Les prix payés par les consommateurs pour leur alimentation ont prix le chemin inverse.

	1990	2001
Indice des prix à la production	100	75.3
Indice des prix à la consommation	100	106.9

Une partie de cette divergence s'explique par le fait que les denrées alimentaires importées ont renchéri. Mais la position dominante des grands distributeurs et autres intermédiaires entre paysans et consommateurs est à l'origine de cette choquante évolution.

Quelques remèdes

Agriculture 2007 entend apporter quelques remèdes. Le droit d'importer de la viande à bas prix doit être mis aux enchères. Le montant prélevé serait restitué à la branche. Il s'agit d'une ponction sur les bénéfices potentiels des gros négociants. Le Conseil National a entériné cette mesure qu'avait écartée le Conseil des Etats. Le combat continue.

Agriculture 2007 renforce également la position des paysans qui se battent en ordre dispersé face aux grands distributeurs. Les organisations d'agriculteurs pourront légalement fixer des prix indicatifs établis en accord avec les acheteurs. Ces ententes expressément autorisées ne pourront pas être contestées par la Commission de la concurrence. Les accords entre tous les professionnels d'une branche semblent efficaces. L'interprofession de la filière du gruyère est parvenue à fixer des normes de quantité, de prix et de qualité. Ce marché se porte nettement mieux que celui de l'emmental qui ne connaît pas encore de tels arrangements.

On retrouve une stratégie analogue de concertation entre producteurs avec un meilleur encadrement légal des AOC ou des indications de provenance. Les produits labellisés devraient trouver plus facilement des clients sur l'énorme marché européen. La tendance verte et rose du Parlement entendait poursuivre dans la même direction en encourageant plus massivement la production biologique qui pourrait occuper d'intéressantes niches sur les marchés étrangers. Le bio représente 5% de la surface agricole utile de Suisse. La majorité s'en tient à la politique de large soutien à toutes les exploitations respectant les normes écologiques moins contraignantes dites de production intégrée. En affichant sa propre spécificité, le bio devrait trouver par lui-même sa place privilégiée sur le marché. Les controverses de détails qui subsistent devraient se régler lors de la prochaine session. Le paquet doit entrer en vigueur l'an prochain. *at*

Facture du soutien agricole

Le programme Agriculture 2007 a un prix. L'arrêté financier portant sur les années 2004 à 2007 prévoit les montants suivants :

Restructuration et aide sociale	1 129 milliards
Aides à la production et vente	2 946 milliards
Paiements directs	10 017 milliards
Total	14 092 milliards

La nouvelle politique agricole coûte 3.5 milliards de francs par année. Les paiements directs représentent plus de 70% de l'aide. Ils sont admis dans le cadre de l'OMC. En revanche, les soutiens à la production (20%) sont dans le collimateur des négociations internationales sur la libéralisation de l'agriculture. ▪

Erratum

Dans l'article consacré à l'aide au logement paru dans *DP* n°1553, nous avons malencontreusement éliminé 20 parlementaires fédéraux. La majorité qualifiée requise par le mécanisme de frein aux dépenses, soit la majorité des 200 membres du Conseil national, est de 101 voix et non de 91 comme écrit par erreur. ▪